Marion.
FRC 3.23170.1.
Case
FRC
22072

ELOGE FUNEBRE

DE LOUIS XVI ET DE SA FAMILLE.

THE NEWBERRY
LIBRARY

ÉLOGE FUNEBRE

DE LOUIS XVI ET DE SA FAMILLE,

Prononcé par M.r Louis MARION, Pasteur de l'Église Chrétienne réformée de Marseille, le 25 juin 1814.

Et chacun dira, quoiqu'il en soit, il y a du fruit pour le juste. *Ps. LVIII.* 11.



ESSIEURS,

Je vois dans le pieux dessein qui vous rassemble aujourd'hui un éclatant accomplissement des paroles du royal prophète; je vois pleinement confondues ces objections si fréquentes dans la bouche de l'impie, si propres à

désespérer la vertu et à lâcher la bride aux passions dévastatrices, que *l'homme vertueux est traité comme le pécheur, que le même accident survient au juste et au méchant, à celui qui est pur et à celui qui est souillé.*

Si, pendant que nous sommes dans ce tabernacle et que nous cheminons dans cette vallée de larmes et de misère, où nul homme, d'ailleurs, n'est irrépréhensible et sans tache, Dieu paraît abandonner quelquefois au hasard aveugle la destinée des mortels, de sorte que le bonheur et la gloire, tels que le monde peut les offrir, n'accompagnent pas incessamment la vertu, comme l'opprobre et l'adversité ne fondent pas tout-à-coup sur le méchant, *pensons à l'éternel, attendons et soyons tranquilles.* Le désordre mystérieux, la folie apparente auront un terme, *et chacun dira, quoiqu'il en soit, il y a du fruit pour le juste.*

Le moment de le dire est venu pour nous, Messieurs. Ne sommes-nous pas les heureux témoins d'une grande rémunération ? Ces fleurs que tout un peuple jette sur les tombes dans lesquelles il osa précipiter lui-même ses maîtres légitimes, les oints du Seigneur ; cette réhabilitation solennelle de leur mémoire, d'autant

plus honorable pour eux, s'il m'est permis d'ainsi dire, qu'elle est plus tardive ; ces hommages à leur vertu, d'autant plus véridiques et plus purs qu'*on n'espère plus rien de leur amour, et qu'on ne craint point leur haîne ni leur jalousie ;* cette merveilleuse unanimité avec laquelle, après 25 années, la France réparant, autant qu'il est en elle, ses régicides, a tendu les bras aux restes conservés de l'auguste famille et remis le sceptre au digne frère, à l'oncle de ses derniers Rois; tous ces événemens ne sont-ils pas des fruits de justice maintenant ajoutés à ceux qu'ont déjà recueillis dans le ciel nos quatre illustres Martyrs Louis XVI du nom, Roi de France et de Navarre ; Marie-Antoinette d'Autriche, son auguste épouse, Madame Elisabeth de France, sœur du Roi, et Louis XVII du nom, Roi de France et de Navarre, fils du précédent ?

Appelé à l'honneur de prononcer devant vous l'éloge funèbre de ces augustes victimes, un seul regret pourrait empoisonner mon noble et sacré ministère. Je sens que je ne suis point assez versé dans l'art de bien dire pour trouver des expressions proportionnées à la dignité de mon sujet ; je sens que le mouvement

de mes lèvres ne saurait égaler toute l'émotion de mon cœur ; je sens, qu'ayant à déplorer les crimes et les malheurs de la patrie, si *je suis* certainement *un homme qui connaît la douleur*, comme Jérémie, je n'ai pas reçu le don de l'exprimer avec son entraînante éloquence.

Mais que parlé-je d'art, de prestige, de choix de paroles ? Je n'en ai pas besoin; il ne s'agit pas de vous convaincre, de vous persuader, de vous toucher ; le deuil est général, la douleur commune, le repentir universel ; la vérité brille à tous les yeux ; et puisqu'il n'y a parmi nous qu'une opinion, qu'un cœur et qu'une ame, vous me trouverez assez éloquent.

Si la vie de Louis XVI était moins pleine; si le détail de ses vertus publiques et privées ne fournissait pas une ample matière à l'admiration et à la reconnaissance des peuples, son panégyriste serait obligé de vous entretenir de la splendeur de sa race dont l'origine touche presque au berceau de la monarchie, et de lui composer une gloire qui lui serait en quelque sorte étrangère. Les noms vénérés de Louis IX, de Louis XII, de

François I.er, d'Henri IV, de tant de célèbres Rois Capétiens, surnommés à juste titre, saints, pères des peuples, protecteurs des lettres, sages, justes, grands, bien-aimés, viendraient sans cesse se mêler au sien, et l'éclipseraient plûtot que d'en augmenter le lustre. Ainsi nous raconte-t-on qu'un écrivain profane ayant à faire l'éloge d'un athlète obscur, ne célébra que les exploits des Dieux de la fable Castor et Pollux.

Mais le Monarque qui, dès l'âge de vingt ans monté sur le trône, donna l'exemple de cette économie et de cette sévérité de mœurs, si rares, même dans de simples particuliers, au tems critique de l'imprévoyance et des passions fougueuses; le Monarque à qui la réligion doit le salutaire édit de 1787, principe fécond de cette ordonnance d'impartiale justice, par laquelle Louis XVIII favorise également aujourd'hui tous les cultes chrétiens; le Monarque qui voulut consulter avec son peuple, comme un père avec ses enfans, sur les moyens de fermer ce gouffre de la dette nationale ouvert sous les règnes précédens; le Monarque qui fut jaloux du sang de ses sujets jusqu'à préférer de verser le sien; le Monar-

que enfin qui leur pardonna sa mort, est assez grand par lui-même, et ses propres œuvres le louent.

Quoique les annales de ce règne si tragiquement terminé, soient, pour ainsi dire, écrites dans tous les cœurs en caractères ineffaçables, quoique les pères aient redit mille fois à leurs enfans tout ce que ce bon Roi, dont la France n'était pas digne, fit pour le bonheur de son peuple, et comment ce même peuple, frappé d'un esprit d'étourdissement et de révolte, osa porter sur l'oint du Seigneur des mains sacrilèges, vous attendez sans doute de nous que nous retracions encore ici les vertus du Prince et les funestes égaremens du peuple.

O Prince, qui te reposes de tes travaux, suivi de tes bonnes œuvres, rien ne manque désormais, nous en avons la pieuse confiance, à ta félicité! Tu portes la couronne de justice; ton front est environné d'une auréole de gloire; tu règnes dans le ciel; et tu as laissé même sur cette terre d'où tu as disparu, cette éternelle odeur de bonne renommée, espoir, désir des héros et des sages, et à laquelle ils ont toujours sacrifié les douceurs de la vie pré-

sente ; nous t'estimons donc bien-heureux ; nous n'avons pas des vœux à faire pour toi. Mais nous éprouvons le besoin de célébrer tes louanges, de bénir ta mémoire, d'arroser de nos larmes ta tombe sacrée, de payer à ta famille entière, à ton auguste fille, à Louis XVIII surtout ton frère et notre Roi, ce tribut trop faible de nos cœurs reconnaissans et soumis.

La France s'est dès long-tems distinguée par son amour pour ses Rois et pour la famille royale. Contempler le visage d'un de ses Princes, lui faire entendre ses acclamations et ses vœux, c'est pour un français, digne de ce nom, une fête, un bonheur avidement recherchés.

Raconterai-je les transports qui éclatèrent à l'époque où Louis, encore Dauphin, joignant sa destinée à celle de Marie-Antoinette d'Autriche, Princesse toute brillante de jeunesse et de grâces, promettait à la France de nombreux rejettons d'une tige adorée ? O ivresse de la Capitale ! ô flots tumultueux d'un peuple immense qu'agite et que soulève l'amour de ses Rois ! ô fêtes du royal hyménée ! ô élans de la joie publique !..... Arrêtons-nous.... Des ombres lugubres gâteraient, obscurciraient ce riant

tableau ; on y verrait ces milliers de citoyens périssant, par leur propre imprudence, victimes d'une impatiente et jalouse curiosité. Mais n'oublions pas les larmes que Louis et sa digne épouse donnèrent à ce funeste événement ; n'oublions pas que le Prince consacra pendant long-tems une partie de ses revenus au soulagement des familles que cette journée plongea dans le deuil.

Lorsqu'à la mort de Louis XV, le digne Dauphin fut appelé au trône de France, cet événement qui, pour une ame vulgaire, eut été un sujet de joie, frappa de douleur son ame grande et sensible, et non moins ému de la perte qu'il venait de faire de son auguste ayeul, que justement effrayé du fardeau de la royauté, on l'entendit s'écrier : *ô mon Dieu, quel malheur pour moi* ! paroles prophètiques, et dont nous n'avons vu que trop tôt le funeste accomplissement.

Cependant quel Prince se montra jamais plus capable de gouverner ? Quel Prince fut, au même degré, l'ami, le protecteur, le bienfaiteur de son peuple ? Quel Prince manifesta de meilleures intentions ? Quel Prince s'honora par de plus grands sacrifices ?

Les rois de France, à leur avénement à la couronne, exigeaient ordinairement certains tributs sous le titre de droits de joyeux avénement. Louis XVI commença son règne par un bienfait signalé, dans l'état d'épuisement où se trouvait le royaume. Il ne voulut point surcharger son peuple; il lui fit généreusement la remise de ces droits. On le vit aussi choisir ou conserver pour ses ministres, non des favoris dont l'influence est souvent funeste et toujours importune aux peuples, mais des hommes que la voix publique appellait à l'honneur de ses conseils. Il s'entoura des Breteuil, des Necker, des Males-herbes, Males-herbes, ce sage, cet homme de bien, digne d'être l'ami, le défenseur d'un tel Roi, et d'obtenir, après lui, la couronne du Martyre. Mais n'ouvrons pas encore la scène sanglante.

Des abus consacrés par le tems, des coutumes qui tenaient encore de la barbarie de nos pères, des restes déplorables de fanatisme, défiguraient ce beau royaume et laissaient un grand pas à faire vers la civilisation et les lumières.

Ici, on obligeait de malheureux paysans, sujets à la corvée, d'abandonner la culture de

leurs propres champs et leurs récoltes quelques fois pendantes pour travailler, sans aucun salaire, à des ouvrages publics.

Là, dans certaines provinces, des français étaient serfs, c'est-à-dire, assujettis à des droits et devoirs serviles envers leurs seigneurs; et, par toute la France, une espèce de mort civile frappait, dans la personne des non-catholiques, presqu'un dixième de la nation. Je ne dirai point que les grâces du souverain, auquel ils étaient cependant si dévoués et si fidèles, ne découlaient point jusqu'à ces derniers; je ne déroulerai point la longue liste de toutes les professions, de tous les arts et métiers qui leur étaient interdits; je ne rappelerai point que, quoique vieillis au service de leur Roi et couverts d'honorables blessures, ils languissaient dans des grades inférieurs et n'obtenaient jamais cette décoration si précieuse à tout officier français et qu'il regarde comme la plus noble récompense de la valeur; mais la nullité de leurs mariages; mais ce nom de concubines dont leurs épouses étaient deshonorées; mais la tache de bâtardise imprimée à leurs enfans et par conséquent la légitime hérédité contestée; mais les

masures de leurs temples ; mais la dispersion à main armée de leurs assemblées ; mais la proscription de leurs pasteurs, attestaient assez hautement que c'étaient encore les jours de la désolation du sanctuaire et de l'affliction de Sion.

Que les tems sont changés, Messieurs ! et comme ce regard que nous venons de tourner péniblement sur l'ancienne captivité de notre église, redouble notre vénération pour la mémoire de Louis XVI qui commença d'adoucir son joug, et nos vœux pour la prolongation, pour la prospérité des jours de Louis XVIII, qui, consommant l'ouvrage de son auguste frère et prédécesseur, vient de nous traiter comme ce prince éclairé, bon, équitable, l'eut fait enfin lui-même, si la France n'eut pas eu sitôt à se reprocher et à pleurer sa perte.

Donc Louis XVI supprima les corvées, affranchit les malheureux serfs du Jura, et rendit en faveur de ses sujets non-catholiques un édit qui leur donnait enfin un état civil, un édit au moyen duquel ils purent jouir sans trouble de leurs propriétés et les transmettre à leurs enfans. Peu-à-peu leur culte fut to-

léré ; les pasteurs ne furent plus enlevés aux troupeaux, et les assemblées du désert se tinrent paisiblement presque dans l'enceinte des villes et sous les yeux-même des magistrats.

Dirai-je que les états unis d'Amérique lui furent redevables de leur liberté ? La protection que Louis leur accorda si généreusement fut cause, il est vrai, d'une rupture entre la France et l'Angleterre. C'est à la politique à décider s'il convenait ou non à la France de courir les chances d'une guerre. Mais les intentions de Louis étaient pures et elles furent remplies. A la paix, le cabinet de St. James reconnut formellement l'indépendance de l'Amérique.

Que ne fit-il pas encore pour le rétablissement des finances, ce nerf de l'état, qui se trouvait malheureusement affaibli ? Quelles réformes dans sa maison ? Quel empressement à adopter tous les systêmes plausibles d'économie, d'amélioration générale ? ah ! si je m'environnais des lumières des principaux de mon peuple !

Hélas ! Messieurs, ce que ce bon prince avait imaginé pour le salut, pour la restaura-

tion de la France, devint, par la malice et la corruption des hommes, la source des plus grands malheurs ! La boëte de Pandore, pour me servir de cette image énergique, répandit moins de calamités sur la terre, que la convocation des états généraux n'en a versé, pendant 25 ans, sur la France désolée.

Et cependant quel était le but de Louis en invitant la Nation à lui envoyer ses représentans, à députer vers lui des hommes choisis, des hommes probes, éclairés, qui connussent et les besoins et les ressources et les intérêts du peuple ? Son but Messieurs, était d'opérer d'utiles réformes, de sauver l'honneur national, et d'éteindre, d'amortir, s'il était possible, sans nouvel impôt, sans emprunt, cette dette énorme, la sang-sue de l'état.

O vœux du meilleur des Monarques, vous ne fûtes point exaucés ! ô bien qu'il voulait nous faire, tu n'arrivas point jusqu'à nous !

Vous le savez, Messieurs, l'assemblée dite constituante, illustrée par de grands talens et de rares vertus, éblouit d'abord la Nation et mérita ses suffrages. Mais dominée par quelques esprits élevés à l'école de la moderne philosophie, ambitieux, remuans, amateurs

des nouveautés, elle ébranla les fondemens du trône. Louis fut moins absolu. Ce Monarque cependant se félicitait de ses sacrifices ; il suffisait pour les lui rendre chers qu'on les lui demandât au nom du bonheur de son peuple.

L'assemblée législative passa sans éclat, mais non sans porter de nouvelles atteintes à l'autorité royale.

Enfin, parut ce monstre de convention, et le bonheur, et la vertu, et l'antique gloire et la religion de la France s'éclipsèrent.

Les gens de bien n'osaient arrêter leur pensée sur les excès où pourraient se porter cette multitude d'hommes sans principes, sans crainte de Dieu, sans autre mobile que la soif du sang, que l'ardeur de la dévastation et du pillage. L'agneau se trouvait au milieu des tigres, il fut dévoré. La France n'eut plus à reprocher à l'Angleterre le meurtre de Charles I.er, elle-même assassina son Louis XVI.

Nos larmes, Messieurs, pourront-elles jamais couler avec assez d'abondance pour effacer la tache dont la France se souilla en ces jours de frénésie et d'aveugle transport révolutionnaire ! la France ! qu'ai-je dit ! pardon,

peuple généreux, ma douleur vient de me rendre injuste envers toi. Gardons-nous de déshonorer la Nation entière, de nous proclamer nous-mêmes un peuple de Cannibales, de confondre toute la masse avec ce levain impur qui se mêlait avec elle ! Disons, pour notre honneur, pour rendre hommage à la vérité et par respect même pour l'opinion eclairée de la royale victime, disons que la bonne cause eut certainement triomphé, si le peuple eut été le juge. Mais les accusateurs tremblèrent, ils craignirent qu'on n'arrachât de leurs mains l'infortuné, l'innocent Monarque, et, sans égard pour son appel aux français, ils le jugèrent et l'immolèrent eux-mêmes.

O Messieurs! non pas vous qui, à cette époque désastreuse, n'aviez pas heureusement atteint l'âge où le cœur est déjà sensible et le jugement formé, mais vous, qui avez aujourd'hui 40 ans, soyez-moi témoins de la stupeur, de la consternation, de l'effroi dont toutes les ames furent frappées, lorsque retentit dans lesprovinces cette lugubre nouvelle : le Roi est mort. . . . . .

Bientôt après périrent, d'une manière non moins tragique et aussi peu méritée, l'épouse

et la sœur de Louis. Noble et magnanime Antoinette, sensible et bienfsisante Elisabeth, femmes, l'ornement, la gloire de votre sexe, qui déployâtes, dans l'une et l'autre fortune, à la tête d'une cour superbe où vous étiez adorées, et au fond de cette indigne prison où l'on vous abreuvait d'amertume, toutes les qualités qui décèlent les ames fortes et généreuses, vous ne trouvâtes ni dans votre innocence incontestable, ni dans l'admiration et le respect que commandaient vos grâces et vos bontés vraîment royales, ni dans la pitié religieuse que devait inspirer la pensée des humiliations inouies où l'on vous avait déjà réduites, ni dans votre deuil enfin de Louis XVI, le triste droit de passer le reste de vos jours à pleurer l'auguste Monarque auquel vous fûtes toutes deux unies par des liens si sacrés et si tendres!

Glaive parricide, quand donc cesseras-tu de frapper! tu n'atteindras pas, nous le savons, dans les lointains asiles où la providence les a conduits, les plus précieux restes de la maison de Bourbon; ils sont à l'abri de tes coups; le génie tutélaire de la France veut au moins lui laisser quelques rayons d'espérance. Mais ces jeunes orphelins, nés pour

le trône et qui portent des fers, les enfans de Louis et d'Antoinette, Louis XVII, Madame Royale, à peine arrivés à *l'âge où l'on peut discerner le bien d'avec le mal*, doivent-ils être encore ta proie?

Le sang de Louis XVII ne fut point répandu, Messieurs ; mais ce jeune Roi ne tarda pas à descendre dans la tombe, et cette mort prématurée, nous pouvons bien l'imputer encore, sans qu'on nous soupçonne de vouloir leur chercher des crimes, aux assassins de Louis XVI, d'Antoinette et d'Elisabeth. N'ont-ils pas en effet éteint dans cet enfant Roi les principes de la vie? Comment aurait-il résisté, dans un âge si tendre, aux privations, aux fatigues, aux insomnies, aux fermens d'une nourriture grossière et peut être..... Oui, ils ont tué le corps. Mais ô comble de perversité! ô malice vraîment infernale et qu'on aura peine à croire! ils s'étaient appliqués, les misérables, à avilir son ame, à déshonorer sa pensée, à effacer de son esprit tout souvenir de sa dignité personnelle et des dernières et pures leçons de son auguste et malheureux père. Quelle vie voulaient-ils donc lui laisser?

Une vie semblable à la leur! Ce dernier crime est plus atroce, plus inconcevable encore que tous les autres.

La Providence sauva Madame Royale. Une armée autrichienne ayant fait quelques prisonniers, complices des factieux, ceux-ci la donnèrent en échange. C'est aujourd'hui Madame la Duchesse d'Angoulême; c'est cette Princesse que nous voyons assise sur les degrés du trône de Louis XVIII son oncle; Princesse, ornement de la Cour, espérance de la France, et d'autant plus chérie et vénérée que nous avons d'immenses réparations à lui faire.

Cependant le sang versé demandait vengeance; et celui à qui seul elle appartient avait résolu, dans ses conseils éternels, de donner aux peuples une leçon grande et terrible, et de leur apprendre, en les livrant en proie à leurs séducteurs, qu'il ne peut y avoir de paix, de repos, d'ordre, de sûreté, de prospérité que sous l'empire des Souverains légitimes.

Ainsi dès que la nation, jadis si fidèle, la nation où la justice regnait et où l'équité faisait son séjour, eut souffert qu'on arborât au milieu d'elle l'étendart de la trahison, les impos-

teurs qui fesaient accroire au peuple qu'il serait heureux, commencèrent par en être eux-mêmes les meurtriers. Ce ne fut plus que violence, rapine, extorsion, assassinat; on vit l'enfant s'élever au-dessus du vieillard et le plus vil fondre et prévaloir sur le plus excellent. Je me borne, Messieurs, à ce tableau rapide de nos calamités, que j'ai pu emprunter presqu'en entier de nos livres saints, tant il est ordinaire que, dans tous les lieux et dans tous les tems, les grands malheurs marchent à la suite des grands crimes.

Il est vrai que la révolution, comme on le dit de Saturne, dévorait aussi ses propres enfans. Mais nous ne faisions que tomber par-là d'abyme en abyme. Une tyrannie succedait à l'autre. Qu'importait en effet que les féroces *Decemvirs* cédassent à *cinq Directeurs* leur sceptre usurpé, que ceux-ci fussent dépouillés par *trois Consuls*, et qu'enfin *un Soldat heureux* osât, *seul*, sous le grand nom d'*Empereur*, exercer le pouvoir suprême? Nous n'avions jamais les Bourbons! Aussi pendant 20 années, que de vœux adressés au ciel pour leur retour au milieu de nous!

Ces vœux ont été enfin exaucés, Messieurs.

Dieu a brisé le dernier et le plus terrible instrument de sa colère. *Il a donné le signal aux nations éloignées*, dit encore le Prophète, *il les a appelées, comme d'un coup de sifflet, et elles sont accourues des extrémités de la terre. Celui qui, dans sa fureur, portait aux peuples des coups qu'ils ne pouvaient éviter et qui exerçait sur eux un cruel empire, a été poursuivi, chassé, sans que personne prit sa défense.*

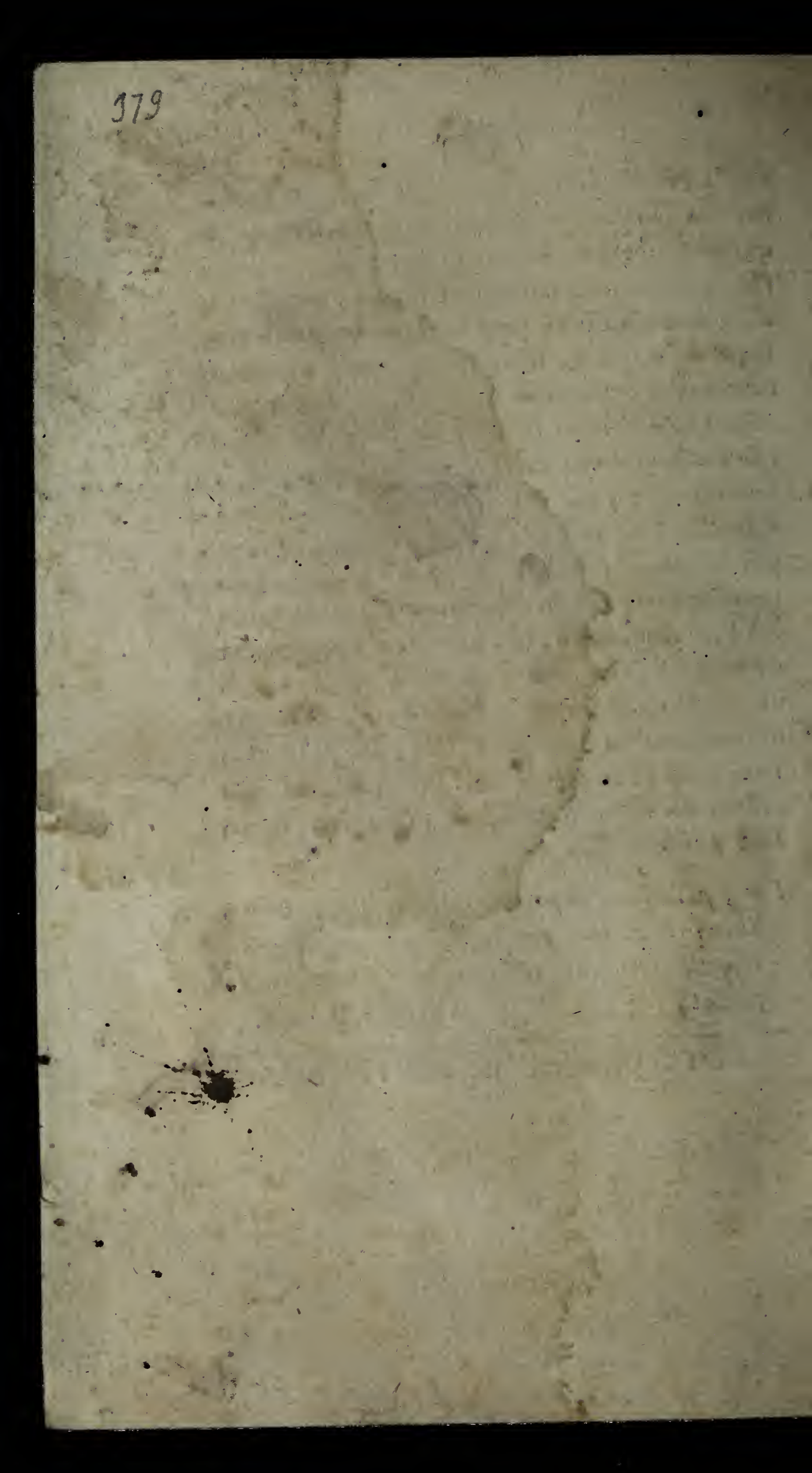
Un Bourbon, un frère de Louis XVI, un Prince *ami*, comme lui, *de l'équité et de la justice*, un Prince *qui ne respire que la crainte de l'éternel*, siège maintenant *en sûreté sur le trône.* Déjà *il nous a procuré un glorieux repos.*

Environnons, Messieurs, de notre amour, ce Monarque, ce père qui nous a été si miraculeusement rendu. Plus nous avons été froissés pendant les longs jours de son absence, plus la joie, le bonheur de le posséder doit ravir, pénétrer nos cœurs. Ah! que le Seigneur répande ses plus précieuses, ses plus abondantes bénédictions sur tous les membres de cette royale famille à laquelle appartient, comme le fruit à la branche qui le porte et qui le nour-

rit, la grande famille du peuple français. Et si, dans la persuasion où nous sommes que ceux qui sont morts ne sauraient entendre nos prières et même n'en ont aucun besoin, nous nous abstenons d'en faire pour le repos des ames des illustres martyrs, martyrs que nous aimons à contempler, des yeux de la foi, comme *étant sans tache devant le trône de Dieu*, du moins que ces honneurs publics et volontaires rendus à leur mémoire, que ces larmes dont nous venons d'arroser leur tombe, que ce respect, que ce tressaillement religieux enfin avec lesquels nous prononçons les noms à jamais révérés de Louis XVI, d'Antoinette, de Madame Élisabeth et de Louis XVII soient pour tous les Bourbons un gage nouveau de notre amour, de notre dévouement et de notre inviolable fidélité. ô mon Dieu! Protége le Roi! Protége les dignes enfans de notre grand, de notre bon Henri IV! Ainsi-soit-il.

Vu, permis d'imprimer. Marseille, le 29 juin 1814. Le conseiller de préfecture remplissant par intérim *les fonctions de préfet*, GRAS-SALICIS.

De l'Imprimerie de BERTRAND.


379